

CAHIER DES CHARGES POUR LE DEPÔT DE DECHETS SUR LA PLATEFORME CELTIVAL

Entreprise d'accueil		Entreprise extérieure	
CELTIVAL SAS 21 allée François Joseph Broussais 56000 VANNES Représentée par Franck Le Magourou, Directeur Général		Raison sociale : Adresse : N° de SIRET : N° de TVA intracommunautaire : Tél. : Mail. : Représentée par : Adresse de facturation (si différente) : Mail facturation : Interlocuteur facturation :	
Site de traitement			
PLATEFORME CELTIVAL ZA Les Bouvreuils 35140 SAINT-HILAIRE-DES-LANDES		mail : contact@celtival.bzh tél. : 02 97 67 64 22 – port. 06 11 46 22 38	
Horaires d'ouverture pour les opérations de réception : 8h00 à 12h00 – 13h30 à 18h00			
Déchets acceptés			
Les déchets ne sont acceptés sur la plateforme CELTIVAL qu'après vérification de la conformité au cahier des charges.			
Déchets admis			
Bois A	Emballages en bois (palettes, caisses, cageots,...) non traités		
Bois B	Bois non dangereux en mélange (meubles, panneaux,...)		
Déchets verts	Résidus végétaux issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts (feuilles, gazon, fleurs, branchages,...)		
Souches et troncs	Résidus végétaux issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts de diamètre > 12 cm		
Papiers/cartons (propres, secs et mis à plat)	Archives, journaux, revues, brochures, papiers, cartons d'emballage, mandrins...		
Plastiques	Films plastique, bâches, big-bags, bidons rincés, PVC (fourreaux, goulottes, menuiseries, lambris)		
Métaux (ferreux et non ferreux)	Inox, aluminium, acier, fonte, cuivre... Tôles de bardage, grillage, câbles, tuyaux, tubes...		
Verre	Vitrerie sans menuiserie, bouteilles, pots		
Déblais/gravats (sauf amiante)	Sable, terre, briques, tuiles, béton cellulaire, parpaings, carrelage, faïence, céramique, vaisselle, vitres, miroirs Carreaux de plâtre, BA13, cloisons alvéolées...		
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	Blanc : réfrigérateur, congélateur, lave-linge, gazinière, sèche-linge Gris : petit outillage électrique, ordinateur, fax, téléviseur, téléphone		
DIBU en mélange (Déchets Industriels Banals Ultimes)	BA13 avec isolant, Isorel, MDF, plaques de fibre de verre, polystyrène, laine de verre, mousse polyuréthane		

Déchets non acceptés

L'apport de déchets dangereux est formellement interdit, exceptés les DEEE, sous peine d'annulation de votre compte ou de poursuites.

Déchets Interdits

Déchets dangereux (exceptés les DEEE)

Boues de curage d'égouts ou de stations d'épuration

Pneumatiques et autres résidus de broyage automobile

Peintures, solvants, enduits

Déchets de bois dangereux (traverses de chemin de fer, bois créosoté,...)

Déchets radioactifs

Déchets d'activité de soins à risques infectieux

Pièces anatomiques et cadavres d'animaux

Volumes ou corps creux invérifiables ou ayant contenu des produits inflammables ou explosifs

Déchets pulvérulents

Pour tout apport particulier, merci de vous adresser à **CELTIVAL (02 97 67 64 22)**

Modalités de dépôts

- Pour le dépôt de déchets, il est obligatoire de passer sur le pont bascule, qui est en sens unique. Les consignes à suivre sont données par l'agent d'accueil.
- Si un véhicule est déjà sur le pont bascule, l'entreprise cliente attend qu'il ait quitté le pont pour s'y engager.
- Conduire le véhicule lentement jusqu'au plateau du pont bascule et s'assurer qu'il est bien positionné.
- S'identifier auprès de l'agent d'accueil de la bascule et indiquer la nature du déchet.
- En fonction de la nature du déchet, l'agent d'accueil oriente l'entreprise vers la zone de déchargement.
- Après le déchargement, l'entreprise repasse sur le pont bascule pour validation de son passage. Un ticket de pesée est délivré.
- La facturation mensuelle est établie à partir des données enregistrées sur le pont bascule, et envoyée par courrier ou par mail. Aucun paiement sur le site n'est accepté. Règlement à réception de facture.

Je m'engage à respecter les prescriptions du cahier des charges ainsi que celles des documents annexés :

- Plan de circulation
- Protocole de sécurité de chargement et déchargement

Document à joindre :

- Extrait KBIS en cours de validité
- Coordonnées complètes (feuille à en-tête de l'entreprise, carte de visite....)

Nom du signataire :

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Le :

Accusé de réception (cadre réservé à CELTIVAL)

N° Client :

N° Dossier :

Dossier conforme non conforme

Le :